

**ARRETE DU MAIRE N°643/2022**

Relatif à la circulation et au stationnement  
Giratoire rue Clemenceau / Faubourg des Vosges à WINTZENHEIM

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre la mise en place du sapin de Noël sur le giratoire, rue Clemenceau / faubourg des Vosges à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés le mercredi 23 novembre 2023 de la façon suivante :

**Dans le sens Colmar- Munster :**

- Route barrée au niveau de la Gendarmerie avec mise en place d'une déviation par les rues des Trois-Epis et avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

**Dans le sens Turckheim - Wintzenheim :**

- Route barrée au niveau du giratoire rue René Schmitt avec mise en place d'une déviation par la rue des frères Widal ;

**ARTICLE 2** : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- TRACE ;
- COSEC ;
- SDIS ;
- Transport KUNEGEL 42, rue des Jardins 68000 COLMAR ;

- Ateliers Municipaux de Wintzenheim ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 16 novembre 2022

Benoît FREYBURGER

  
Conseiller Municipal Délégué  
aux chemins ruraux et à la sécurité

